

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'édition : 07.07.2017

Numéro de version 1

Révision: -

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: MERINOS**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Agriculture – Amendement.
- **Emploi de la substance / de la préparation: Amendement**
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**
- **Producteur/fournisseur:**
AGRI-SYNERGIE
24 Rue de Varsovie - 24000 Périgueux
Tél. accueil : 05 53 04 59 42
@ : agrisynergie@agrisynergie.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
France (ORFILA 24h/24) - Tel : +33 (0)1 45 42 59 59 EU Tel : 112
Belgique - Tel : 32 070/245 245
Suisse : 145

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE :** Néant
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :** néant
- **Pictogrammes de danger :** néant
- **Mention d'avertissement :** néant
- **Mentions de danger :** néant
- **2.3 Autres dangers :**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélange**
- **Description:**

· **Composants dangereux :**

-	Ce mélange ne contient pas de substances présentant un danger pour la santé ou pour l'environnement conformément à la Directive 67/548/CEE sur les substances dangereuses et suivant le Règlement (CE) No. 1272/2008, aucune limite d'exposition professionnelle ne leur sont assignées, elles ne sont pas classifiées comme PBT/vPvB et ne figurent pas sur la liste des substances candidates.
---	--

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'édition : 25.06.2014

Numéro de version 1

Révision: 01.01.2016

Nom du produit: MERINOS

(suite de la page 1)

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours :**

· **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Après inhalation excessive:** Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin.

· **Après contact avec la peau:** Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté.

· **Après contact avec les yeux:** Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin.

· **Après ingestion:** En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Rincer la bouche. NE JAMAIS provoquer le vomissement

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Aucun effet connu.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

· **5.1 Moyens d'extinction:** Le produit peut être combustible

Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau. Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :** Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers : Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau

Équipement spécial de sécurité: En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :** Voir chapitre 8.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Éviter les déversements non contrôlés (eau, sol).

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Ramasser mécaniquement et placer dans un conteneur. Ventiler la zone confinée pour éviter l'accumulation de particules. Changer les vêtements contaminés par des vêtements propres.

6.4 Référence à d'autres sections :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'édition : 07072017

Numéro de version 1

Révision: -

Nom du produit: MERINOS

SECTION 7: Manipulation et stockage :

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :** Le produit ne requiert aucune mesure spéciale de manipulation, il est recommandé de suivre les mesures générales. Pour la protection personnelle se reporter à l'épigraphe 8. Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original. Eviter la formation de poussière.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**

Le produit ne requiert aucune mesure spéciale de stockage.

Comme normes générales de stockage, éviter les sources de chaleur ou les rayons du soleil, l'électricité et le contact avec les aliments. Conserver les containers entre 5 et 35°, dans un endroit sec et bien aéré.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle :** Le produit NE contient PAS de substances avec des Valeurs Limites Environnementale d'Exposition Professionnelle.

· **8.2 Contrôles de l'exposition :**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Porter des vêtements (de travail) adaptés. Changer les vêtements souillés par des vêtements propres après utilisation

· **Protection respiratoire:** Pas de protection recommandée dans les conditions normales d'utilisation en extérieur.

· **Protection des mains:** Se laver les mains après utilisation.

· **Protection des yeux:** Pas de protection recommandée dans les conditions normales d'utilisation en extérieur.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'édition : 07072017

Numéro de version 1

Révision: -

Nom du produit: **MERINOS**

(suite de la page 3)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales (P.D./P.A.= Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit).**
- **Aspect:**
 - **Forme:** Bouchon
 - **Couleur:** Non déterminée
- **Odeur:** P.D./P.A.
- **Seuil olfactif:** P.D./P.A.
- **valeur du pH:** P.D./P.A.
- **Changement d'état**
 - **Point de fusion:** P.D./P.A.
 - **Point d'ébullition:** P.D./P.A..
- **Point éclair :** P.D./P.A.
- **Inflammabilité (solide, gazeux):** P.D./P.A.
- **Température d'auto inflammation:** P.D./P.A..
- **Température de décomposition:** P.D./P.A.
- **Auto-inflammation:** P.D./P.A.
- **Danger d'explosion:** P.D./P.A.
- **Limites d'explosion:**
 - **Inférieure:** P.D./P.A.
 - **Supérieure:** P.D./P.A.
- **Pression de vapeur:** P.D./P.A.
- **Densité à 20 °C:** -
- **Densité relative** P.D./P.A.
- **Densité de vapeur.** P.D./P.A..
- **Vitesse d'évaporation** P.D./P.A..
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:** P.D./P.A.
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** P.D./P.A..
- **Viscosité:**
 - **Dynamique:** P.D./P.A..
 - **Cinématique:** P.D./P.A.
- **9.2 Autres informations :** P.D./P.A.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'édition : 07072017

Numéro de version 1

Révision: -

Nom du produit: MERINOS

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité
- **10.2 Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Le produit ne présente possibilité de réactions dangereuses
- **10.4 Conditions à éviter** : Eviter les températures près ou au-dessus du point d'inflammation. Conditions d'humidité.
- **10.5 Matières incompatibles**: Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**: En cas d'incendie des substances dangereuses issues de la décomposition peuvent se répandre.

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques** :
- **Toxicité aiguë** : **Aucun risque de toxicité aiguë compte tenu de la composition**

Pas d'information relative à l'écotoxicité des substances présentes.

Effet primaire d'irritation :

- **de la peau**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **des yeux**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Sensibilisation**: Pas d'autres informations importantes disponibles..
- **Indications toxicologiques complémentaires**:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

SECTION 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

Aucun risque pour l'environnement compte tenu de la composition..

- **12.2 Persistance et dégradabilité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **12.3 Potentiel de bioaccumulation** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **12.4 Mobilité dans le sol** : Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.
- Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.

· **Autres indications écologiques** :

- **Indications générales**: En général non polluant

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** : Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'édition : 07072017

Numéro de version 1

Révision: -

Nom du produit: MERINOS

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination :

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets :**
- **Recommandation:** Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau mais l'élimination par utilisation comme engrais est à privilégier.
- **Emballages non nettoyés**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales. Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Etiquettes: Numéro de danger: ADR LQ: Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersion): Procéder conformément au point 6.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	-

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 07072017

Numéro de version 1

Révision: -

Nom du produit: MERINOS

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)